



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.324.661

Notification
aux Etats parties à la Convention portant création d'une
Organisation européenne pour l'exploitation de
satellites météorologiques ("Eumetsat"),
conclue à Genève le 24 mai 1983

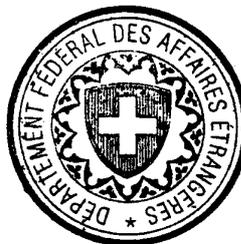
PROTOCOLE DU 5 JUIN 1991 AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par la Suisse

La Confédération suisse a accepté le Protocole le 31 août 1995.

Le Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991, n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.



Berne, le 30 novembre 1995